

Conclusions de la présidence hongroise

Conférence sur Les défis actuels et futurs de politiques coordonnées en matière de réglementation de l'IA

Coorganisée par la Présidence hongroise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe

L'intelligence artificielle (IA) est peut-être la plus importante avancée technologique de notre époque. Ses applications sont en train de changer non seulement notre vie quotidienne ou la façon dont nous travaillons ou interagissons dans la société, mais aussi notre perception du monde.

En tant que principale organisation paneuropéenne de protection des droits de l'homme et de promotion de la démocratie et de l'État de droit, le Conseil de l'Europe est au cœur de la construction d'une politique globale visant à réglementer la conception, le développement et l'utilisation des systèmes d'IA, en coordination avec d'autres organisations internationales.

Dans le cadre de la présidence hongroise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le ministère hongrois des affaires étrangères et du commerce, le ministère de la justice et le ministère de l'innovation et de la technologie ont accueilli le 26 octobre 2021 une conférence virtuelle de haut niveau sur la réglementation de l'IA, coorganisée avec le Conseil de l'Europe.

La conférence a été l'occasion d'un dialogue multipartite et inclusif avec des personnalités de haut niveau et des experts de l'UE et de son Agence des droits fondamentaux, de l'UNESCO, de l'OCDE, du Forum économique mondial, du monde académique, du secteur privé et de la société civile, ainsi que des représentants du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) du Conseil de l'Europe.

Les discussions ont abordé la question des différents modèles de gouvernance, en soulignant la nécessité d'une approche coordonnée pour développer un cadre juridique pour l'IA et en montrant l'interaction entre les politiques nationales et les travaux pertinents du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales clés actives dans ce domaine. En plus d'exposer l'état actuel des travaux, la conférence a placé le développement dans une perspective plus large. Les intervenants ont discuté des effets sociétaux potentiels à long terme de l'utilisation généralisée de l'IA et ont saisi l'occasion d'examiner le développement durable de l'IA.

Au vu des discussions qui ont eu lieu, la présidence hongroise :

1. RECONNAÎT que les technologies basées sur l'IA et soutenues par l'IA sont de plus en plus appliquées dans les processus économiques et sociaux quotidiens dans une variété de domaines et de pays ; ces technologies ont donc déjà un impact sur la jouissance des droits de l'homme, le fonctionnement de la démocratie et le respect de l'État de droit.
2. PREND NOTE des défis posés par le fait que les progrès technologiques devancent le développement des cadres réglementaires pertinents, et RÉITÈRE donc l'importance d'une approche proactive de la part des autorités nationales et des organisations internationales.
3. SOULIGNE qu'il est important de coordonner l'élaboration de modèles de gouvernance en ce qui concerne l'utilisation des systèmes d'IA avec d'autres organisations internationales compétentes, ainsi qu'avec la participation du secteur privé, de la société civile et du monde académique.
4. RAPPELLE la nécessité d'une approche proactive, coordonnée et multipartite, étant donné que certaines parties prenantes pourraient être affectées de manière disproportionnée à la fois par les charges excessives de la surréglementation et par l'incertitude causée par le manque de certitude juridique.
5. NOTE que tout modèle de réglementation de l'IA devrait être fondé sur des valeurs communes, tenant compte, le cas échéant, des caractéristiques spécifiques des parties prenantes.
6. SOUTIENT les méthodes de travail du CAHAI et SE FÉLICITE des résultats qu'il a obtenus jusqu'à présent, tout en NOTANT que l'approche inclusive de consultation et de sensibilisation du CAHAI a apporté une contribution importante au processus d'élaboration des politiques.
7. RELÈVE l'interaction entre les politiques nationales et les travaux pertinents menés au sein du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales clés actives dans ce domaine.
8. RAPPELLE que la participation des parties prenantes est cruciale pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des modèles de gouvernance en matière d'IA, non seulement au niveau international, mais aussi au niveau national et local, et RELÈVE le fait qu'une participation adéquate des parties prenantes devrait également être assurée lors de l'évaluation de l'impact des systèmes d'IA sur la jouissance des droits de l'homme, le fonctionnement de la démocratie et le respect de l'État de droit.
9. SOULIGNE qu'une approche centrée sur les individus doit être au cœur de la conception, du développement et de l'application des systèmes d'IA, car elle préserve et protège les éléments essentiels des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit dans un monde numérisé.
10. CONCLUT qu'il existe un réel besoin d'une approche commune et coordonnée des défis posés par les systèmes d'IA à la jouissance des droits de l'homme, au

fonctionnement de la démocratie et au respect de l'État de droit et ESTIME que cette approche commune et coordonnée devrait être appliquée tout au long de l'établissement et de la mise en œuvre d'un cadre juridique international.

11. ENCOURAGE toutes les organisations internationales à renforcer et à approfondir leur coopération avec le Conseil de l'Europe dans leurs travaux sur l'IA et à poursuivre les dialogues multipartites.
12. ATTEND AVEC INTÉRÊT la poursuite des travaux entamés par le CAHAI et axés en particulier - conformément à la décision [CM/Del/Dec\(2021\)131/2b](#) - sur la négociation d'un instrument juridique contraignant à caractère transversal, comprenant notamment des principes généraux communs, ainsi que d'instruments additionnels contraignants ou non contraignants afin de relever les défis liés à l'application des systèmes d'IA dans des secteurs spécifiques.